



PATRIARCAT MARONITE D'ANTIOCHE  
ET DE TOUT L'ORIENT  
BKERKE - LIBAN

le 11 Août 1964

RO-A3  
263/64

Eminence Révérendissime,

J'ai reçu votre lettre du 25 Juillet dernier dans laquelle vous me demandez ce que je pense du Schema "de Ecclesiis Orientalibus".

Combien j'ai été touché par l'intérêt que vous voulez prendre aux Eglises Orientales et à leurs problèmes, et par la bienveillance que vous avez exprimée à l'Orient catholique et à ses Chefs spirituels, lors des deux premières sessions du Concile. Soyez-en remercié, Eminence.

Je me permets de vous faire parvenir les remarques que j'ai envoyées à la Commission Orientale sur le Schema "de Ecclesiis Orientalibus" depuis le début. Elles vous seront peut-être de quelque intérêt.

Je joins à ces remarques une note sur l'Institution patriarcale que j'ai déjà communiquée à Son Eminence le Cardinal LERCARO.

Cette question du Patriarcat est épineuse. Si on ne donne pas un statut juridique clair au Patriarche dans son Eglise, il me semble que le reste des problèmes concernant les Eglises orientales ne pourront avoir que des demies solutions.

En effet, l'autorité patriarcale, surtout maronite, a été et reste l'autorité religieuse principale au Liban. Le Motu Proprio "Cleri Sanctitati" de 1957 a voulu élaguer les pouvoirs du Patriarche, au grand dam de la situation chrétienne dans notre Pays et aussi dans tout l'Orient.

Par ailleurs, si le Concile ne revient pas sur les restrictions du M.P. précité, nous risquerions de voir petit à petit s'effriter le Christianisme en Orient.

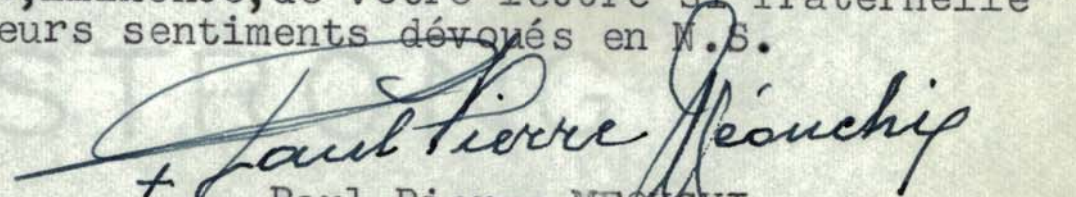
Il faut que vous sachiez, Eminence, que le Patriarche est, pour les non-chrétiens, une force avec laquelle il faut compter, au religieux et au civil.

C'est pourquoi, le Patriarche, unifiant le travail chrétien sur tout le territoire, avec une juridiction réelle et non point nominale, pourrait seul, aidé des Ordinaires du Lieu, donner aux principes chrétiens et à la vie chrétienne de reflourir.

Si j'insiste tant sur l'Institution patriarcale, c'est, me semble-t-il, qu'elle est la cardo du Schema "de Ecclesiis Orientalibus". Se munir des principes du droit occidental pour en parler, c'est vouloir effacer l'histoire. Or l'Orient vit de son passé, et c'est le passé qui oriente l'avenir.

Je vous remercie encore, Eminence, de votre lettre si fraternelle et vous exprime mes meilleurs sentiments dévoués en N.S.

Son Em. Révérendissime le  
Cardinal R. Silva HENRIQUEZ  
Archevêque de Santiago  
du Chili

  
Paul Pierre MECUCHI  
Patriarche d'Antioche et de Tout l'Orient